



Section de la Haute Marne

Le 29 mai 2012

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.23.20

Mèl : fo.ddfip052@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu CAP B du 29 mai 2012

Ont participé en qualité de représentants titulaires FO DGFIP : Rachel Sugneau, Guillaume Tavin, Fabienne Caron
Edith Dangien et Catherine Durand en qualité de représentantes suppléantes.

Après la mise au vote du PV de la CAP du 12 mars 2012 (voté à l'unanimité) ont été abordés :

- ✓ **Règlement intérieur de la commission administrative paritaire locale n°2 instituée à la DDFIP de la Haute Marne**

FO évoque le point lié à la présence des experts dans les CAPL, en effet il est précisé dans ce règlement que « les experts doivent exercer leurs fonctions dans la direction où sont instituées les commissions". Ce point empêchera Sabine Maria secrétaire adjointe de notre syndicat de siéger en CAPL puisqu'à compter du 1^{er} septembre 2012, l'ensemble des informaticiens (ex CMIB et CMI) dépendront fonctionnellement de la DISI Paris Champagne. Les élus FO ont donc demandé le retrait de ce point. Est évoqué également le point relatif à la consultation des documents nécessaires aux CAPL.

Mme Dupuy répond que le règlement intérieur n'est qu'un règlement intérieur type élaboré par la DGFIP et qu'il ne peut pas faire l'objet de modification.
Ce règlement est soumis au vote

	FO	SNUI	CFDT	Administration
POUR			1	5
CONTRE	3	1		
ABSTENTION				

❖ **Tableaux d'avancement au grade de contrôleur 1^{ère} classe**

11 contrôleurs 2^{ème} classe figurent dans la plage d'appel statutaire (PAS), c'est à dire être contrôleur 2^{ème} classe comptant au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon et 5 années de services effectifs dans le corps de catégorie B.

6 contrôleurs figurent dans la plage utile de sélection (PUS) et la direction propose l'ensemble de ces agents à l'avancement en 1^{ère} classe.

Seuls votent les contrôleurs 2^{ème} et 1^{ère} classe :

	FO	SNUI	CFDT	Administration
POUR	2	Ne vote pas	1	3
CONTRE				
ABSTENTION				

C'est la CAP nationale qui actera ou non ces propositions les 9 et 10 juillet 2012 (si vous souhaitez que votre dossier soit défendu, contactez nous !)

❖ **Tableaux d'avancement au grade de contrôleur principal**

17 contrôleurs 1^{ère} classe figurent dans la plage d'appel statutaire (PAS), c'est à dire être contrôleur 1^{ère} classe comptant au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon et 5 années de services effectifs dans le corps de catégorie B.

3 contrôleurs figurent dans la plage utile de sélection (PUS) et la direction propose l'ensemble de ces agents à l'avancement en contrôleur principal.

Seuls votent les contrôleurs 1^{ère} classe et principaux :

	FO	SNUI	CFDT	Administration
POUR	2		Ne vote pas	3
CONTRE		1		
ABSTENTION				

**C'est la CAP nationale qui actera ou non ces propositions les 9 et 10 juillet 2012
(si vous souhaitez que votre dossier soit défendu, contactez nous !)**

Informations diverses

Mr Colnot nous informe qu'après la procédure de postes spécifiques sur les trésoreries de St Dizier, Bourmont et Chevillon, un contrôleur sera affecté au 1er juillet 2012 à la trésorerie de Bourmont

BULLETIN D ADHESION

FO DGFIP : Prénom :

la force syndicale :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP

Fait à Le

SIGNATURE

Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP - Section de la Haute Marne
Email : fo.ddfip052@dgfip.finances.gouv.fr